



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 9 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 41
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 6
 Nombre de membres excusés : 5
 Nombre de membres absents : 9

Date de convocation :
 3 février 2023

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

15 FEV. 2023

et publication par la mise en ligne sur
 le site internet (rubrique des actes
 administratifs) le :

15 FEV. 2023

1 - Commande Publique
 1.1 - Marchés Publics

Objet : Location longue durée de deux camions grue

L'an 2023, le 9 février à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 3 février 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 3 février 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Jean ELISABETH		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD		M. Arnaud BREARD			
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO					X
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE				X	
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN			M. Alain DECLOMESNIL		
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			Mme Marie-Françoise DAUPRAT		
M. Frédéric BROGNIART			M. Gilles FAUCON		
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER				X	
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY			M. Lucien BAZIN		
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	40	1	6	5	9
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			41		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			47		

M. Alain DECLOMESNIL, Vice-Président en charge des affaires liées à la collecte et traitement des déchets et des déchèteries, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) qui prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que 25 millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2025 ;

Vu la création de l'Intercom de la Vire au Noireau par fusion extension au 1^{er} janvier 2017, ainsi que ses statuts ;

Vu la cohabitation sur le territoire intercommunal de deux modes de financement du service public des déchets,

Vu l'article 218 de la Loi de Finances pour 2021 prolongeant de deux ans le régime dérogatoire accordé aux intercommunalités ayant fusionné, pour harmoniser le mode de financement du service public des déchets soit avant le 1^{er} janvier 2024.

Vu la délibération n°7 du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 relative au choix du mode de financement du service Déchets/Déchèteries, à savoir la redevance incitative (REOMi).

Vu la délibération n°1 du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 relative à la mise en place de la redevance incitative à partir du 1^{er} janvier 2024 (REOMi).

Vu la délibération n°2 du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 relative à la fourniture de colonnes d'apport volontaire avec contrôle d'accès.

Le service de collecte des déchets doit faire l'acquisition en location longue durée avec option d'achat de deux camions Grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets pour la collecte des colonnes d'apport volontaires.

Au regard du montant estimatif du marché, la procédure de passation utilisée a été l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique

Il s'agit d'un marché alloti :

Lot (s)	Désignation
1	Location en longue durée d'un camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat
2	Location en longue durée d'un camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets, avec option d'achat

Chaque lot fait l'objet d'un marché.

Les prestations de chacun des lots sont divisés en tranches, en application des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la commande publique :

Tranche(s)	Désignation
TF	Location en longue durée d'un camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets
TO001	Option d'achat du camion grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets

La mise à disposition des véhicules est souhaitée à partir du 2^{ème} trimestre 2023.

Lors de l'analyse des plis, les candidats seront évalués sur leurs capacités économiques et financières mais également sur leur capacités professionnelles et techniques.

Les critères envisagés pour l'attribution des marchés sont les suivants :

Critère d'analyse	Pondération critère	Pondération sous critère
1 – Prix des prestations	60 %	
2 – Valeur technique	40%	
2-1 : caractéristiques techniques du véhicules		20 %
2-2 : Délais de livraison		15 %
2-3 : Service après-vente, maintenance et dépannage		5 %

Les critères seront additionnés afin d'obtenir la note finale de l'entreprise. L'entreprise qui disposera de la note la plus élevée sera considérée comme celle qui aura présentée l'offre économiquement la plus avantageuse.

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 16 janvier 2023, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à lancer la consultation
- D'approuver les modalités de passation des marchés de Location longue durée pour deux camions grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les pièces des marchés de location longue durée de deux camions grue de 32 tonnes avec benne compactrice à déchets et tout document y afférent.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance
M. Corentin GOETHALS



Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

